

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le jeudi **19 janvier 2012**, à 20 h, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC, située au 310, rue Saint-Pierre, à Rivière-du-Loup.

1. APPEL DES CONSEILLERS DE COMTÉ

Sont présents :

BASTILLE Louis-Marie	Saint-Modeste
CARON Yvon	Saint-François-Xavier-de-Viger
DARIS Ghislaine	Cacouna
DIONNE Philippe	Saint-Paul-de-la-Croix
FOREST Serge	L'Isle-Verte
GRATTON Jean-Pierre	Saint-Épiphane
LÉVESQUE Napoléon	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
MOORE Vincent	Notre-Dame-du-Portage (représentant dûment mandaté)
ROY André	Saint-Arsène
SAINT-PIERRE Gaétan	Ville de Rivière-du-Loup (représentant dûment mandaté)
THIBAUT Réal	Saint-Antonin

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Michel LAGACÉ, maire de la municipalité de Saint-Cyprien.

Sont de plus présents :

Monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Linda Mimeault, adjointe à la direction.

Sont absents :

Les conseillers Gilbert Delage (Notre-Dame-des-Sept-Douleurs), Michel Morin (Ville de Rivière-du-Loup dûment représenté par Gaétan Saint-Pierre) et Louis Vadeboncoeur (Notre-Dame-du-Portage dûment représenté par Vincent Moore).

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET

Le préfet souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20 h.

2012-01-001-C

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec modification et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des conseillers de comté**
- 2. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

4. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2011 avec modifications s'il y a lieu**
5. **Première période de questions du public (10 minutes)**
6. **Présentation de documents, lettres et requêtes adressés au conseil de la MRC**
7. **Reddition de comptes et suivi budgétaire**
 - 7.1 Autorisation de virements budgétaires
 - 7.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07
 - 7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services
 - 7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer
8. **Administration générale**
 - 8.1 Autorisation au préfet et au directeur général de la MRC à assister aux assemblées de MRC de la FQM ainsi qu'au congrès annuel pour l'année 2012
 - 8.2 Détermination de l'allocation de déplacement des élus pour la période 2012-2015
9. **Aménagement du territoire**
 - 9.1 Procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2012 du comité consultatif agricole
 - 9.2 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités
 - 9.2.1 Règlement numéro 1745-1 de la Ville de Rivière-du-Loup
 - 9.2.2 Règlement numéro 1745-2 de la Ville de Rivière-du-Loup
 - 9.3 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités
 - 9.4 Avis à la Commission de protection du territoire agricole
 - 9.5 Autorisation de signature d'un nouveau contrat de travail avec monsieur Nicolas Gagnon
10. **Gestion des cours d'eau**
 - 10.1 Avis de motion relatif à la modification du règlement numéro 166-08 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Rivière-du-Loup
11. **Terres publiques intramunicipales déléguées**
 - 11.1 Prolongation de l'entente de service pour la gestion des terres publiques intramunicipales déléguées (TPI) et de la forêt du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup avec la MRC de Témiscouata
12. **Culture et patrimoine**
 - 12.1 Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec le Conseil de la culture pour le concours des Prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent 2012
 - 12.2 Autorisation de signature d'une entente de collaboration à l'agenda culturel de la Ville de Rivière-du-Loup pour les mois d'avril à décembre 2012

13. Sécurité incendie

- 13.1 Nomination du coordonnateur à la sécurité incendie au sein du comité de gestion incendie du CAUREQ en remplacement de monsieur Christian Ouellet
- 13.2 Autorisation d'achat d'un véhicule d'occasion et d'équipements accessoires
- 13.3 Demande d'émission d'une deuxième carte de crédit sur le compte VISA de la MRC pour payer les frais d'utilisation du véhicule de sécurité incendie et prévention
- 13.4 Adoption d'un procédures relatif à la modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 13.5 Orientation concernant les centrales d'urgence

14. Gestion des matières résiduelles

- 14.1 Entente de services avec Co-éco – suivi du Plan de gestion des matières résiduelles

15. Perception des droits aux exploitants de carrières et de sablières

- 15.1 Adoption des itinéraires de transit retenus, pour l'année 2012, aux fins de l'application du règlement numéro 164-08 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

16. Nominations sur différents postes ou comités permanents de la MRC

- 16.1 Nomination du préfet suppléant pour l'année 2012
- 16.2 Nomination des représentants (2 élus) au sein du comité administratif, année 2012
- 16.3 Nomination des représentants (2 élus, 3 représ. externes) au sein du comité de diversification et de développement, année 2012
- 16.4 Nomination des représentants (5 élus) au sein du comité d'aménagement, année 2012
- 16.5 Nomination des représentants aux sièges numéros 2, 4, 6 et 8 pour le comité consultatif agricole
- 16.6 Nomination des représentants (2 élus, 3 représ. externes) au sein du comité de sélection des projets du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF), année 2012
- 16.7 Nomination au comité de l'entente sur les équipements à caractère supralocal, année 2012
- 16.8 Nomination des représentants aux sièges numéros 1, 3, 5 et 7 du comité multiressource consultatif sur les TPI déléguées
- 16.9 Nomination des représentants (2 élus, 4 représ. externes) au sein du comité de sécurité incendie, année 2012
- 16.10 Nomination des représentants (3 élus, 2 représ. externes) au sein du comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles, année 2012
- 16.11 Nomination des représentants (2 élus, 7 représ. externes) au sein du comité consultatif culturel, année 2012
- 16.12 Nomination des représentants (4 élus) au sein du comité de la sécurité publique, année 2012
- 16.13 Nomination des représentants (2 élus, 5 représ. externes) au sein du comité du Pacte rural, année 2012
- 16.14 Nomination des représentants (5 élus) au sein du comité sur la régionalisation des logements sociaux, année 2012

17. Nominations de représentants sur divers organismes ou instances externes de la MRC

- 17.1 Nomination au siège numéro 9 du conseil d'administration du CLD (siège de la Corporation de développement communautaire du KRTB)
- 17.2 Représentation de la MRC sur le comité des visionnaires mis sur pied par le CLD pour préparer le nouveau Plan d'action pour l'économie et l'emploi (PALÉE)

18. Ratification des décisions du comité administratif lors de la séance tenue le 16 décembre 2011

19. Développement social

- 19.1 Autorisation de signature d'un protocole d'aide financière avec le Centre d'action bénévole des Seigneuries pour l'implantation d'une Unité locale d'information aux aînés (ULIA)

20. Prévention en sécurité incendie

- 20.1 Autorisation d'assister au congrès de l'Association internationale des enquêteurs en incendie
20.2 Autorisation de création d'un poste de préventionniste en sécurité incendie

21. Traitement et valorisation des matières résiduelles organiques

- 21.1 Entente de services avec Co-éco – implantation de la 3e voie dans les municipalités rurales
21.2 Demande à la MRC de verser une somme de 108 693 \$ à la SÉMER et appropriation, à cette fin, de cette somme à même le surplus accumulé
21.3 Autorisation de cautionnement en faveur de la SÉMER envers la Fédération canadienne des municipalités (FCM)

22. Sécurité publique

- 22.1 Procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2011 du comité de sécurité publique
22.2 Établissement des priorités locales (SQ) pour l'année 2012

23. Évaluation municipale

- 23.1 Autorisation d'ouverture d'un poste temporaire d'inspecteur(trice) en évaluation
23.2 Autorisation d'inscription à un cours de l'Ordre des évaluateurs du Québec

24. Mise au point concernant la lettre du commissaire aux plaintes du MAMROT

25. Affaires nouvelles

26. Deuxième période de questions du public

27. Clôture de la séance

2012-01-002-C

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2011 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU

Il est proposé la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2011 soit approuvé en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)

Un citoyen demande que le déroulement des séances se fasse de façon à être plus facile à suivre pour le public et si, en plus de la réglementation sur les VHR, d'autres mesures seront prises pour réduire les inconvénients du passage de VTT dans le 7^e rang de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger.

Un autre citoyen s'informe sur la façon de procéder avec la MRC pour permettre le projet qu'il envisage sur un terrain qu'il possède à l'intersection récemment réaménagée de la route 132 et de l'autoroute 20 à Cacouna.

6. **PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC**

Municipalité de Cacouna

Madame Madeleine Lévesque, directrice générale, transmet à la MRC copie d'une résolution par laquelle le conseil municipal demande au conseil de la MRC de réviser le dossier du lot 249-P du cadastre de la paroisse de Cacouna en autorisant un changement d'utilisation par une modification du schéma d'aménagement ou de recommander une solution pour l'utilisation de ce terrain commercial en zone agricole.

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Monsieur Marc-André Théberge, commissaire aux plaintes, transmet à monsieur Raymond Duval, directeur général, une lettre concernant la décision de monsieur Michel Lagacé, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup, de supprimer la période de questions lors des séances du conseil du 16 mai, du 19 juin et du 18 août 2011.

Il rappelle qu'en vertu de l'article 150 du Code municipal, il n'est pas possible de supprimer la période de questions. Constatant que l'encadrement législatif n'a pas été respecté, monsieur Théberge demande à monsieur Duval de communiquer ce rappel aux membres du conseil.

Note : Une résolution est adoptée au point 24 du présent procès-verbal sur ce sujet.

Corporation Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata

La corporation fait parvenir à la MRC une copie de résolution par laquelle elle accepte que soit renouvelée la convention lui confiant la gérance, l'aménagement et le développement du parc linéaire du Petit-Témis sur l'emprise ferroviaire désaffecté du Témiscouata, et ce, faisant suite à l'offre de renouvellement de cette convention adoptée par la MRC dans sa résolution numéro 2011-11-402-C.

Par ailleurs, le conseil appuie la suggestion du préfet de transmettre une lettre à la présidente de la corporation, ainsi qu'à PARC Bas-Saint-Laurent soulignant la qualité de l'exécution des travaux majeurs de remise à niveau du parc linéaire du Petit-Témis terminés en 2011.

Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger

Madame Yvette Beaulieu, directrice générale, transmet copie d'une résolution du conseil municipal confirmant que ce dernier accorde son entier appui à monsieur Bruno Beaulieu dans l'exercice de ses fonctions (d'inspecteur en bâtiments).

Municipalité de Saint-Antonin

Madame Louisiane Dubé, directrice générale, transmet à la MRC copie d'une résolution par laquelle le conseil municipal demande que la MRC adopte une réglementation régionale sur l'implantation de bunkers applicable dans toutes les municipalités de la MRC.



2012-01-003-C

Auberge la Clé des champs

Madame Julie Gamache, responsable de la clientèle, soumet à la MRC une demande d'aide financière de 1 000 \$ pour un service de transport pour l'année 2012. L'Auberge accueille des personnes vivant avec une différence physique, intellectuelle ou psychique. La clientèle a identifié l'offre de commodités de transport comme un facteur favorisant une participation accrue aux activités.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE ce conseil accepte de verser une aide financière de 850 \$ au bénéfice de l'Auberge la Clé des champs afin d'améliorer l'offre de transport pour les utilisateurs de ses services;

QU'il soit demandé à l'Auberge la Clé des champs d'identifier la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents, affiches ou publicités mentionnant ses appuis financiers, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

2012-01-004-C

Festival-concours de musique de Rivière-du-Loup et de la région du Bas-Saint-Laurent

Madame Manon Thériault, présidente-directrice générale, soumet à la MRC un plan de commandite pour la 6^e édition du Festival-concours de musique de Rivière-du-Loup et de la région du Bas-Saint-Laurent qui se tiendra du 25 au 29 avril 2012.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Gaétan Saint-Pierre appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) accepte de verser une aide financière, au montant de 250 \$ au Festival-concours de musique de Rivière-du-Loup et de la région du Bas-Saint-Laurent et souhaite bénéficier des avantages associés à cette contribution conformément au plan de commandite;
- 2) autorise la direction générale à verser ce montant à la suite d'une confirmation écrite, de la part de l'organisation, de la réalisation de l'activité.

Adoptée à l'unanimité.

2012-01-005-C

PARC Bas-Saint-Laurent

Monsieur Robert Gagnon, directeur général, à la suite des travaux de divers intervenants intéressés à la création d'un parc régional dans Cacouna et L'Isle-Verte, souhaite que la MRC :

- 1) entérine la composition du comité de travail pour la mise en place du parc côtier;
- 2) mandate le comité pour qu'il crée un organisme à but non lucratif chargé de la gestion future du parc côtier;
- 3) autorise le comité à tenir une soirée d'information le 8 février prochain à Cacouna sur la création du parc côtier destinée aux personnes ayant une propriété située à l'intérieur du territoire du parc.

Résolution :

Orientations pour l'avancement du projet de création d'un parc régional côtier

ATTENDU la présentation faite par la corporation PARC Bas-Saint-Laurent aux membres du conseil de la MRC préalablement à la séance de ce jour (19 janvier 2012) concernant l'état d'avancement du comité de travail pour la mise en place du parc côtier;

ATTENDU qu'il y a lieu d'entériner la composition de ce comité tel que prévu par la résolution numéro 2009-150-C du 16 avril 2009;

ATTENDU que le comité propose la création d'un organisme à but non lucratif (OBNL) qui aura pour mandat de gérer le parc;

ATTENDU que le comité pourrait devenir le conseil provisoire de l'organisme à créer;

ATTENDU que dans le cadre du mandat de la corporation PARC Bas-Saint-Laurent défini dans l'entente de gestion des TPI de Cacouna avec la MRC, la corporation continuera à faire le suivi du comité jusqu'à la création officielle de l'OBNL et réalisera une étude de faisabilité technique et commerciale (qui inclura des propositions sur la composition du conseil d'administration de l'OBNL, sur sa structure de financement, ses règlements, la gestion terrain et l'administration du parc);

ATTENDU que le financement pour la réalisation de l'étude reste à convenir avec les différents partenaires et organismes subventionnaires;

ATTENDU qu'il y a lieu de rencontrer les propriétaires situés dans le territoire du parc lors d'une soirée d'information qui pourrait se tenir le 8 février à Cacouna;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) confirme la composition du comité de travail sur le projet de mise en place du parc régional côtier suivante :
 - deux représentants de la corporation PARC Bas-Saint-Laurent à être désignés par l'organisme;
 - madame Stéphanie Beaudoin du service de l'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup;
 - un élu représentant la municipalité de Cacouna, madame Ghislaine Daris;
 - un élu représentant la municipalité de L'Isle-Verte, monsieur Serge Forest;
 - un représentant de la Première Nation Malécite de Viger à être désigné par cette instance;
- 2) mandate le comité pour qu'il crée un organisme à but non lucratif chargé de la gestion du parc côtier;
- 3) convienne d'actualiser, si nécessaire, la convention de gestion que la MRC a signé avec la corporation PARC Bas-Saint-Laurent (résolution numéro 2010-226-C) en lien avec la présente résolution;



- 4) autorise le comité à tenir une soirée d'information le 8 février prochain à Cacouna sur la création du parc côtier destinée aux personnes ayant une propriété située à l'intérieur du territoire du projet de parc.

Adoptée à l'unanimité.

7. **REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE**

2012-01-006-C

7.1 **Autorisation de virements budgétaires**

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à effectuer les virements budgétaires suivants :

Pacte rural

De :	Salaire agent de développ.	(02.62900.140)	1 500 \$
À :	Services de formation	(02.62900.454)	500 \$
	Fournitures de bureau	(02.62900.670)	1 000 \$

Sécurité incendie

De :	Frais de déplac. (employés)	(02.22000.310)	1 300 \$
À :	Achat véhicule	(23.03108.724)	1 300 \$

Adoptée à l'unanimité.

2012-01-007-C

7.2 **Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07**

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE les dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07, au montant de 2 242,10 \$ soient approuvées et ratifiées;

QU'une copie de la liste de ces dépenses, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07 ».

Adoptée à l'unanimité.

2012-01-008-C

7.3 **Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services**

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services au montant de 37 845,00 \$;

QU'une copie de la liste de ces achats, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Achat de biens et de services ».

Adoptée à l'unanimité.



2012-01-009-C

7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE la liste des paiements incluant les chèques pour les dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil et/ou du comité administratif) et des chèques, paiements ou retraits directs pour les dépenses incompressibles, ainsi que la liste des comptes à payer, soient ratifiées et approuvées :

Total des paiements (dépenses incompressibles) :	135 016,37 \$
Total des comptes à payer :	<u>75 952,83 \$</u>
GRAND TOTAL À PAYER :	<u>210 969,20 \$</u>

QU'une copie de la liste de ces paiements et de la liste de ces comptes, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « paiements à ratifier - comptes à payer »;

QUE monsieur Michel Lagacé, préfet, ainsi que monsieur Raymond Duval, secrétaire-trésorier, soient mandatés à signer, pour et au nom de la MRC, des ordres de paiement des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité.

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2012-01-010-C

8.1 Autorisation au préfet et au directeur général de la MRC à assister aux assemblées de MRC de la FQM ainsi qu'au congrès annuel pour l'année 2012

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à assister aux assemblées des MRC convoquées par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) généralement à 2 reprises/année à l'intention des préfets et directeurs généraux, ainsi qu'au congrès annuel de cette même organisation, et ce, pour l'année 2012;

QUE les frais d'inscription à ces activités et que les dépenses inhérentes à ces déplacements soient remboursés par la MRC sur présentation d'états et de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

2012-01-011-C

8.2 Détermination de l'allocation de déplacement des élus pour la période 2012-2015

ATTENDU que le règlement numéro 136-04 portant sur le remboursement des frais de déplacement des élus du conseil de la MRC prévoit, à l'article 2 a) ii que l'allocation des élus est indexée, s'il y a lieu, à chaque année, et ce, sur résolution du conseil de la MRC;

ATTENDU la résolution numéro 2007-045-C du 18 janvier 2007 établissant des modalités d'ajustement de cette allocation pour frais de déplacement basées sur le mécanisme prévu à la convention collective 2006-2010 des employés de la MRC à l'article 31.01;

ATTENDU qu'une nouvelle convention collective est entrée en vigueur pour les années 2011 à 2015;



ATTENDU que le prix moyen de l'essence ordinaire de juin à novembre 2011 pour la région de référence a été de 1,2873 \$;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Vincent Moore appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE l'allocation des frais de déplacement pour les élus du conseil de la MRC (et les membres non élus des comités permanents admissibles à une allocation de déplacement) soit fixée à 0,45 \$/km pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012;

QUE l'allocation des frais de déplacement pour les élus du conseil de la MRC (et les membres non élus des comités permanents admissibles à une allocation de déplacement) s'ajuste automatiquement au taux prévu à la convention collective des employés de la MRC 2011-2015, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Adoptée à l'unanimité.

9. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2012-01-012-C

9.1 **Procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2012 du comité consultatif agricole**

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 19 janvier 2012 a été déposé avant la séance aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Gaétan Saint-Pierre appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 19 janvier 2012.

Adoptée à l'unanimité.

9.2 **Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités**

2012-01-013-C

9.2.1 **Règlement numéro 1745-1 de la Ville de Rivière-du-Loup**

Monsieur Georges Deschênes, greffier, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 1745-1 modifiant la réglementation d'urbanisme de la Ville de Rivière-du-Loup afin d'ajuster la réglementation d'urbanisme dans le cadre du train semestriel.

Résolution :

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a adopté, le 16 janvier 2012, le règlement numéro 1745-1 modifiant son règlement de zonage numéro 1253 et que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 19 janvier 2012;

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Gaétan Saint-Pierre appuyé par le conseiller André Roy et résolu :



2012-01-014-C

QUE ce conseil :

- 1) approuve le règlement numéro 1745-1 modifiant le règlement de zonage numéro 1253 de la Ville de Rivière-du-Loup;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

9.2.2 Règlement numéro 1745-2 de la Ville de Rivière-du-Loup

Monsieur Georges Deschênes, greffier, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 1745-2 modifiant la réglementation d'urbanisme de la Ville de Rivière-du-Loup afin d'ajuster la réglementation d'urbanisme dans le cadre du train semestriel.

Résolution :

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a adopté, le 16 janvier 2012, le règlement numéro 1745-2 modifiant son règlement de zonage numéro 1253 et que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 19 janvier 2012;

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

ATTENDU que ce règlement concerne de façon particulière le territoire agricole protégé et activités agricoles (LPTAA) et qu'il a été soumis au comité consultatif agricole qui a émis une recommandation favorable unanime lors de sa réunion de ce jour (19 janvier 2012) tel que consigné au procès-verbal dudit comité déposé aux conseillers avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Vincent Moore et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) approuve le règlement numéro 1745-2 modifiant le règlement de zonage numéro 1253 de la Ville de Rivière-du-Loup;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

9.3 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités

Aucun avis n'a été demandé.

9.4 Avis à la Commission de protection du territoire agricole

Aucun avis n'a été demandé.



2012-01-015-C

9.5 Autorisation de signature d'un nouveau contrat de travail avec monsieur Nicolas Gagnon

ATTENDU que monsieur Nicolas Gagnon désire mettre fin au contrat actuel qui le lie à la MRC à titre de directeur de l'aménagement du territoire et le remplacer par un contrat de travail à temps partiel avec un mandat orienté principalement sur le parachèvement du 2^e projet de schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU que les conseillers ont reçu copie du projet de contrat de travail préalablement à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) accepte le nouveau contrat de travail à intervenir avec monsieur Nicolas Gagnon pour un poste de conseiller-cadre à l'aménagement du territoire;
- 2) autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Raymond Duval à signer, pour et au nom de la MRC, le contrat de travail à intervenir avec monsieur Nicolas Gagnon au poste de conseiller-cadre à l'aménagement du territoire et prévu pour une entrée en vigueur le 23 janvier 2012.

Adoptée à l'unanimité.

10. GESTION DES COURS D'EAU

Avis de motion

10.1 Avis de motion relatif à la modification du règlement numéro 166-08 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Rivière-du-Loup

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Pierre Gratton qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC, il sera soumis pour approbation, un règlement modifiant le règlement numéro 166-08 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Rivière-du-Loup, de manière à les harmoniser aux modalités du règlement de contrôle intérimaire 148-06 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, ainsi qu'aux exigences des ministères provinciaux et fédéraux.

Les conseillers sont par ailleurs informés que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridique de la MRC de Rivière-du-Loup devra aussi être modifiée pour les mêmes raisons que le règlement.

11. TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES DÉLÉGUÉES

2012-01-016-C

11.1 Prolongation de l'entente de service pour la gestion des terres publiques intramunicipales déléguées (TPI) et de la forêt du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup avec la MRC de Témiscouata

ATTENDU que l'entente de service relative à la gestion des TPI déléguées et de la forêt du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup avec la MRC de Témiscouata conclue en 2003 (résolution numéro 2003-108-C et RS-CA-025-03 de la MRC de Témiscouata) et prolongée en 2006 (résolution numéro 2006-161-C et RS-046-06) prenait fin le 31 décembre 2011;



ATTENDU la résolution numéro 2007-327-C de la MRC de Rivière-du-Loup et la résolution numéro RC-CA-045-07 de la MRC de Témiscouata qui fixait les tarifs des services rendus dans le cadre de l'entente de service;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler cette entente jusqu'à l'échéance de la convention de gestion territoriale soit le 1^{er} avril 2013 et de convenir des tarifs applicables;

ATTENDU que les tarifs proposés par la MRC de Témiscouata pour 2012 et 2013 sont ceux établis dans la résolution numéro 2007-327-C avec une indexation annuelle de 4 %;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le prolongement de l'entente de service relative à la gestion des TPI déléguées et de la forêt du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup avec la MRC de Témiscouata, conformément à l'article 5 de ladite entente, jusqu'au 1^{er} avril 2013;
- 2) accepte la proposition tarifaire suivante de la MRC de Témiscouata :

- Service d'un ingénieur forestier :	48,10 \$ en 2012
(indexation annuelle de 4 %)	50,00 \$ en 2013
- Service d'un(e) technicien(ne) forestier :	32,90 \$ en 2012
(indexation annuelle de 4 %)	34,20 \$ en 2013

Les frais de kilométrage et de repas pour la période 2012-2013 inclusivement sont ceux en vigueur pour les employés de la MRC de Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité.

12. CULTURE ET PATRIMOINE

2012-01-017-C

12.1 Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec le Conseil de la culture pour le concours des Prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent 2012

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup participe, à titre de partenaire avec les autres MRC du Bas-Saint-Laurent, aux Prix du patrimoine, et ce, depuis le tout début du concours élaboré par le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup a inscrit les Prix du patrimoine dans son plan d'action 2010-2013 relatif à sa politique culturelle sous l'objectif «sensibilisation et mise en valeur du patrimoine, volet grand public »;

ATTENDU que la participation de la MRC de Rivière-du-Loup implique la signature d'un protocole d'entente avec le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :



2012-01-018-C

QUE ce conseil autorise le préfet, Michel Lagacé, à signer, pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir avec le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent, confirmant ainsi la participation de la MRC au concours des Prix du patrimoine 2012.

Adoptée à l'unanimité.

12.2 Autorisation de signature d'une entente de collaboration à l'agenda culturel de la Ville de Rivière-du-Loup pour les mois d'avril à décembre 2012

ATTENDU que la MRC a adopté un plan d'action culturel dont une des actions priorisées en 2011 est la diffusion des activités et des événements culturels visant à mieux informer les citoyens de la MRC et que cette action est déjà incluse aux prévisions budgétaires 2012;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup propose à la MRC de prolonger l'entente précédente de 9 mois, soit d'avril à décembre et que cette entente implique pour la MRC de défrayer les coûts supplémentaires encourus de 222,22 \$/mois;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Gaétan Saint-Pierre et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise madame Linda Mimeault, adjointe à la direction, à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente de 9 mois proposée par la Ville de Rivière-du-Loup pour l'intégration de l'information culturelle du milieu rural à l'agenda culturel de la Ville;
- 2) autorise le paiement à la Ville de Rivière-du-Loup des coûts encourus de 2 000 \$, montant à être assumé à même la fonction budgétaire « culture et communication ».

Adoptée à l'unanimité.

2012-01-019-C

13. SÉCURITÉ INCENDIE

13.1 Nomination du coordonnateur à la sécurité incendie au sein du comité de gestion incendie du CAUREQ en remplacement de monsieur Christian Ouellet

Le représentant de la MRC était monsieur Christian Ouellet, chef de la sécurité incendie de la municipalité de Saint-Cyprien et il a signifié à la MRC son désir de cesser sa participation à ce comité.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller André Roy appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil désigne monsieur Christian Chénard-Guay, coordonnateur à la sécurité incendie – chef de la prévention, à titre de représentant du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup au sein du comité de gestion incendie du CAUREQ pour 2012-2013.

Adoptée à l'unanimité.

13.2 Autorisation d'achat d'un véhicule d'occasion et d'équipements accessoires

ATTENDU que le service de prévention incendie découlant de l'entente intermunicipale en prévention et sécurité incendie a besoin d'un véhicule répondant à ses besoins (dont le transport d'équipements);

ATTENDU que ce véhicule pourra servir occasionnellement pour les responsabilités de la MRC relatives à la coordination de la sécurité incendie (mise en œuvre du schéma de couverture de risques);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise monsieur Raymond Duval, directeur général à procéder à l'achat d'un véhicule Ford Escape 2008 auprès de Les Entreprises Steve Duguay inc. au montant de 15 800 \$ plus taxes et qu'il procède à son financement sur une période de 36 mois au taux de 4,99 % variable et à l'achat d'équipements pour ce véhicule pour un montant de 3 000 \$ plus taxes, pris à même les budgets de « sécurité incendie » pour 15 % et « prévention en sécurité incendie » pour 85 %;
- 2) autorise monsieur Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à cet achat.

Adoptée à l'unanimité.

2012-01-021-C

13.3 Demande d'émission d'une deuxième carte de crédit sur le compte VISA de la MRC pour payer les frais d'utilisation du véhicule de sécurité incendie et prévention

ATTENDU que l'achat d'un véhicule entraîne des dépenses fréquentes et récurrentes en essence et en entretien;

ATTENDU que la MRC est titulaire d'une carte de crédit Affaires Visa Desjardins inscrite au nom de « MRC de Rivière-du-Loup » et qu'il est possible d'en faire émettre une deuxième pour un autre titulaire;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général, monsieur Raymond Duval, à compléter et signer, pour et au nom de la MRC, les documents nécessaires pour faire émettre une nouvelle carte de crédit Affaires Visa Desjardins au nom de MRC de Rivière-du-Loup – Christian Chénard-Guay, occupant le poste de coordonnateur à la sécurité incendie – chef de la prévention et que cette carte soit dotée d'une marge de crédit de 1 500 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2012-01-022-C

13.4 Adoption d'un procédurier relatif à la modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup est entré en vigueur le 10 septembre 2010;



ATTENDU que le schéma de couverture de risques est un engagement envers le gouvernement et toute modification pour modifier les objectifs de protection, réduire les mesures ou reporter les échéances doivent se faire suivant la procédure prévue aux articles 30 et 30.1 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre en place un façon de faire pour les cas où certaines décisions ou actions des municipalités locales sont susceptibles de déroger du schéma de couverture de risques de manière secondaire, c'est-à-dire sans impact majeur sur la force de frappe ou non régies par les dispositions ci-haut mentionnées;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE ce conseil adopte le procédurier suivant pour toute demande de dérogation au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, considérée comme « secondaire », c'est-à-dire sans impact majeur sur la force de frappe ou toute modification non régie par les articles 30 et 30.1 de la Loi sur la sécurité incendie :

- adoption et transmission à la MRC d'une résolution de la municipalité requérant une dérogation « secondaire » au schéma;
- transmission, avec la résolution, d'une lettre ou d'un document justificatif complétant la résolution;
- analyse de la demande par le personnel de la MRC et dépôt de cette analyse au comité de sécurité incendie;
- analyse du dossier et adoption d'une recommandation par le comité de sécurité incendie auprès du conseil de la MRC;
- adoption, par résolution, de la position de la MRC et transmission de celle-ci aux municipalités du territoire.

QUE ce conseil indique que toute demande est assujettie à un délai de traitement de 60 à 90 jours.

Adoptée à l'unanimité.

2012-01-023-C

13.5 Orientation concernant les centrales d'urgence

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC prévoit dans son plan de mise en œuvre « la centralisation des appels d'urgence 9-1-1 et la répartition à la centrale d'appel choisie »;

ATTENDU que la centrale choisie devra permettre l'application des protocoles d'entraide automatique requis par le schéma;

ATTENDU que l'uniformisation des centrales d'urgence du territoire de la MRC est essentielle au bon fonctionnement des services d'urgence;

ATTENDU que la centrale choisie devra disposer de moyens techniques spécialisés afin de répondre adéquatement aux besoins des municipalités;

ATTENDU que le Centre d'appel d'urgence de l'Est du Québec (CAUREQ) est en mesure d'assurer une réponse primaire en matière de sécurité incendie et rencontre les normes et les critères de qualité;

ATTENDU que cette exigence implique que plusieurs municipalités de la MRC doivent migrer vers la centrale d'urgence proposée;

ATTENDU que les services para-médicaux sont déjà desservis par le CAUREQ;



EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu:

QUE ce conseil recommande l'utilisation du Centre d'appel d'urgence de l'Est du Québec (CAUREQ) afin de répondre aux appels d'urgence en matière de sécurité incendie pour toutes les municipalités comprises dans le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

14. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2012-01-024-C

14.1 Entente de services avec Co-éco – suivi du Plan de gestion des matières résiduelles

ATTENDU la nécessité d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), les travaux préparatoires à sa révision, ainsi que d'appuyer la direction générale et le conseil de la MRC dans l'exercice de ce champ de compétence;

ATTENDU que l'entente contractuelle actuelle avec Co-éco sur cette mise en œuvre du PGMR vient à échéance le 31 janvier 2012;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Vincent Moore appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC, une entente de services avec Co-éco pour le suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles pour une somme de 17 648 \$ plus taxes, et valide du 1^{er} février 2012 au 31 janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

15. PERCEPTION DES DROITS AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET DE SABLÈRES

2012-01-025-C

15.1 Adoption des itinéraires de transit retenus, pour l'année 2012, aux fins de l'application du règlement numéro 164-08 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

ATTENDU le règlement numéro 164-08 de la MRC constituant un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU que ce règlement prévoit l'adoption, à chaque année au plus tard le 31 mars, d'une résolution identifiant les itinéraires de transit retenus pour les fins de son application;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller André Roy appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil retienne, pour les fins de l'application du règlement concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, les itinéraires de transit suivants :

ROUTES	Municipalité	Longueur (km)
<i>Route du Bois-des-Bel</i>	Cacouna	1,9
<i>3^e - Rang Est</i>	L'Isle-Verte	4,61
<i>Rue Principale</i>	Saint-Antonin	12,36
<i>Chemin des Pionniers</i>	Saint-Arsène	4,90
<i>Chemin Taché Est</i>	Saint-Cyprien	6,23
<i>Chemin du 2^e - Rang Ouest/4^e - Rang Est</i>	Saint-Épiphane	10,94
<i>Chemin Taché Ouest</i>	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	17,23
<i>Rue Principale</i>	Saint-Modeste	9,40
ROUTES	Municipalité	Longueur (km)
<i>3^e - Rang</i>	Saint-Paul-de-la-Croix	9,75
<i>Chemin des Raymond/Beaubien-Taché/Armand-Thériault</i>	Ville de Rivière-du-Loup	11,81

Adoptée à l'unanimité.

16. NOMINATIONS SUR DIFFÉRENTS POSTES OU COMITÉS PERMANENTS DE LA MRC

Pour alléger le processus de nomination aux différents postes ou comités, les membres du conseil sont d'accord pour procéder par proposition simple.

16.1 Nomination du préfet suppléant pour l'année 2012

Le préfet suppléant actuel est le conseiller Philippe Dionne.

Mises en candidature

Le conseiller Philippe Dionne est proposé par le conseiller Yvon Caron.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Réal Thibault propose la fermeture des mises en candidature.

Nomination

Le conseiller Philippe Dionne accepte et, en conséquence, il est résolu qu'il soit nommé à titre de préfet suppléant, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

16.2 Nomination des représentants (2 élus) au sein du comité administratif, année 2012

Le comité administratif est formé de 5 membres dont 3 sont désignés d'office (préfet, préfet suppléant et maire de la Ville de Rivière-du-Loup). Il reste 2 personnes à nommer.

Les membres actuels sont : le préfet Michel Lagacé et les conseillers Philippe Dionne (préfet suppléant), Michel Morin (maire de Rivière-du-Loup), Jean-Pierre Gratton et Réal Thibault.

Mises en candidature

Le conseiller Jean-Pierre Gratton est proposé par le conseiller Serge Forest.

2012-01-026-C



2012-01-027-C

Le conseiller Réal Thibault est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille.

Fermeture des mises en candidature

La conseillère Ghislaine Daris propose la fermeture des mises en candidature.

Nominations

Les candidats proposés acceptent et, en conséquence, il est résolu que les conseillers Jean-Pierre Gratton et Réal Thibault soient nommés à titre de membres du comité administratif, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

Ils siégeront en compagnie du préfet Michel Lagacé, du préfet suppléant Philippe Dionne et du conseiller Michel Morin, membres d'office du comité administratif.

16.3 Nomination des représentants (2 élus, 3 représ. externes) au sein du comité de diversification et de développement, année 2012

Les membres actuels sont : le préfet Michel Lagacé, le conseiller Philippe Dionne et mesdames Jenny Pouliot (CLD), Estèle Bérubé (SADC) et Claire Bilocq (CSSS).

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de faire partie de ce comité.

Le conseiller Michel Morin de la Ville de Rivière-du-Loup a déjà signifié qu'il renonce à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).

Mises en candidature

Le conseiller Philippe Dionne est proposé par la conseillère Ghislaine Daris.

Le préfet Michel Lagacé est proposé par le conseiller Yvon Caron.

Mesdames Jenny Pouliot, Estèle Bérubé et Claire Bilocq sont proposées par le conseiller Serge Forest.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Gaétan Saint-Pierre propose la fermeture des mises en candidature.

2012-01-028-C

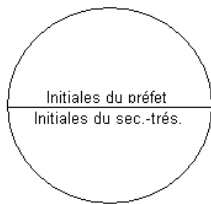
Nominations

Les candidats proposés parmi les membres du conseil acceptent et les autres personnes n'ont pas signifié leur désir de se retirer. En conséquence, il est résolu que le préfet Michel Lagacé, le conseiller Philippe Dionne et mesdames Jenny Pouliot, Estèle Bérubé et Claire Bilocq soient nommés à titre de membres du comité de diversification et de développement, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

16.4 Nomination des représentants (5 élus) au sein du comité d'aménagement, année 2012

Le comité d'aménagement est formé de 5 membres qui sont : le préfet Michel Lagacé et les conseillers Michel Morin, Réal Thibault, Louis-Marie Bastille et Serge Forest.



2012-01-029-C

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de faire partie de ce comité.

Le conseiller Michel Morin de la Ville de Rivière-du-Loup n'a pas signifié qu'il renonce à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).

Mises en candidature

Le préfet Michel Lagacé et les conseillers Michel Morin, Réal Thibault, Louis-Marie Bastille et Serge Forest sont proposés par le conseiller Yvon Caron.

Fermeture des mises en candidature

La conseillère Ghislaine Daris propose la fermeture des mises en candidature.

Nominations

Les candidats proposés acceptent et, en conséquence, il est résolu que le préfet Michel Lagacé et les conseillers Michel Morin, Réal Thibault, Louis-Marie Bastille et Serge Forest soient nommés à titre de membres du comité d'aménagement, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

16.5 Nomination des représentants aux sièges numéros 2, 4, 6 et 8 pour le comité consultatif agricole

Les membres actuels dont le mandat se termine sont :

Siège # 2 : Gilbert Dumont (UPA)
Siège # 4 : Diane Grand-Maison (UPA)
Siège # 6 : André Roy (MRC)
Siège # 8 : Réjean Lebel (citoyen)

Le conseiller Michel Morin de la Ville de Rivière-du-Loup a déjà signifié qu'il renonce à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).

Mises en candidature

Le conseiller André Roy, le représentant de l'UPA monsieur Gilbert Dumont et la représentante de l'UPA madame Diane Grand-Maison sont proposés par le conseiller Réal Thibault.

Le conseiller Réal Thibault propose l'ouverture du poste de citoyen dans le journal afin de recevoir des candidatures.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Yvon Caron propose la fermeture des mises en candidature.

2012-01-030-C

Nominations

Le candidat proposé parmi les membres du conseil de la MRC accepte. En conséquence, il est résolu que le conseiller André Roy (siège numéro 6) et les représentants de l'UPA monsieur Gilbert Dumont (siège numéro 2) et madame Diane Grand-Maison (siège numéro 4) soient nommés sur le comité consultatif agricole, et ce, pour un mandat de deux ans jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2014. Il est entendu que la nomination des représentants de l'UPA est conditionnelle à une éligibilité confirmée par la liste dressée par l'UPA.

Adoptée à l'unanimité.



2012-01-031-C

16.6 Nomination des représentants (2 élus, 3 externes) au sein du comité de sélection des projets du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF), année 2012

Les membres actuels sont : le préfet Michel Lagacé, le conseiller Serge Forest et messieurs Gaétan Malenfant (secteur environnement), Guy Dumont (secteur économique - CLD) et Vincent Bérubé (secteur récréotouristique).

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de faire partie de ce comité.

Le conseiller Michel Morin de la Ville de Rivière-du-Loup a déjà signifié qu'il renonce à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).

Mises en candidature

Le préfet Michel Lagacé, le conseiller Serge Forest et messieurs Gaétan Malenfant, Guy Dumont et Vincent Bérubé sont proposés par le conseiller Louis-Marie Bastille.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Réal Thibault propose la fermeture des mises en candidature.

Nominations

Les candidats proposés parmi les membres du conseil acceptent et les autres personnes n'ont pas signifié leur désir de se retirer. En conséquence, il est résolu que le préfet Michel Lagacé, le conseiller Serge Forest et messieurs Gaétan Malenfant (secteur environnement), Guy Dumont (secteur économique-CLD) et Vincent Bérubé (secteur récréotouristique) soient nommés à titre de membres du comité de sélection des projets du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF), et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

16.7 Nomination au comité de l'entente sur les équipements à caractère supralocal, année 2012

Les membres actuel sont : le préfet Michel Lagacé et les conseillers Michel Morin, Louis-Marie Bastille, Napoléon Lévesque et Serge Forest.

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de faire partie de ce comité.

Le conseiller Michel Morin de la Ville de Rivière-du-Loup n'a pas signifié qu'il renonce à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).

Mises en candidature

Le préfet Michel Lagacé et les conseillers Michel Morin, Louis-Marie Bastille, Napoléon Lévesque et Serge Forest sont proposés par le conseiller Gaétan Saint-Pierre.

Fermeture des mises en candidature

La conseillère Ghislaine Daris propose la fermeture des mises en candidature.



2012-01-032-C

Nominations

Les candidats proposés acceptent et, en conséquence, il est résolu que le préfet Michel Lagacé et les conseillers Michel Morin, Louis-Marie Bastille, Napoléon Lévesque et Serge Forest soient nommés à titre de membres du comité de l'entente sur les équipements à caractère supralocal, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

16.8 Nomination des représentants aux sièges numéros 1, 3, 5 et 7 du comité multifressource consultatif sur les TPI délégués

Les membres actuels dont le mandat se termine sont :

Siège # 1 : Michel Lagacé (MRC)

Siège # 3 : Viateur Gagnon (représentant secteur forestier)

Siège # 5 : Guy Dumont (représentant secteur du développement économique)

Siège # 7 : Robert Gagnon (représentant du secteur récréotouristique)

Le conseiller Michel Morin de la Ville de Rivière-du-Loup a déjà signifié qu'il renonce à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).

Mise en candidature

Le préfet Michel Lagacé et messieurs Viateur Gagnon, Guy Dumont et Robert Gagnon sont proposés par le conseiller Yvon Caron.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller André Roy propose la fermeture des mises en candidature.

2012-01-033-C

Nominations

Le candidat proposé parmi les membres du conseil accepte et les autres personnes n'ont pas signifié leur désir de se retirer. En conséquence, il est résolu que le préfet Michel Lagacé (siège numéro 1), ainsi que messieurs Viateur Gagnon (siège numéro 3), Guy Dumont (siège numéro 5) et Robert Gagnon (siège numéro 7) soient nommés sur le comité consultatif sur les TPI délégués, et ce, pour un mandat de deux ans, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2014.

Adoptée à l'unanimité.

16.9 Nomination des représentants (2 élus, 4 reprs. externes) au sein du comité de sécurité incendie, année 2012

Les membres actuels sont : le préfet Michel Lagacé, le conseiller Serge Forest et messieurs Éric Bérubé (SSI de Rivière-du-Loup), Christian Ouellet (SSI de Saint-Cyrien), Yvan Rossignol (Régie Kamloop) et François Michaud (directeur général de Saint-Arsène).

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de faire partie de ce comité.

Le conseiller Michel Morin de la Ville de Rivière-du-Loup a déjà signifié qu'il renonce à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).



2012-01-034-C

Mises en candidature

Le préfet Michel Lagacé, le conseiller Serge Forest et messieurs Éric Bérubé, Christian Ouellet, Yvan Rossignol et François Michaud sont proposés par le conseiller Réal Thibault.

Fermeture des mises en candidature

La conseillère Ghislaine Daris propose la fermeture des mises en candidature.

Nominations

Les candidats proposés parmi les membres du conseil acceptent et les autres personnes n'ont pas signifié leur désir de se retirer. En conséquence, il est résolu que le préfet Michel Lagacé, le conseiller Serge Forest et messieurs Éric Bérubé, Christian Ouellet, Yvan Rossignol et François Michaud soient nommés à titre de membres du comité de sécurité incendie, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

16.10 Nomination des représentants (3 élus, 2 représ. externes) au sein du comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles, année 2012

Les membres actuels sont : le préfet Michel Lagacé, les conseillers Philippe Dionne et Serge Forest, madame Annick Fillion (Groupe Pousse-vert) et monsieur Éric Côté (dir. environnement, Ville de Rivière-du-Loup).

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de faire partie de ce comité.

Le conseiller Michel Morin de la Ville de Rivière-du-Loup a déjà signifié qu'il renonce à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).

Mises en candidature

Le préfet Michel Lagacé, les conseillers Philippe Dionne et Serge Forest, madame Annick Fillion (Groupe Pousse-vert) et monsieur Éric Côté (directeur de l'environnement, Ville de Rivière-du-Loup) sont proposés par le conseiller Gaétan Saint-Pierre.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Jean-Pierre Gratton propose la fermeture des mises en candidature.

Nominations

Les candidats proposés parmi les membres du conseil acceptent et les autres personnes n'ont pas signifié leur désir de se retirer. En conséquence, il est résolu que le préfet Michel Lagacé, les conseillers Philippe Dionne et Serge Forest, madame Annick Fillion et monsieur Éric Côté soient nommés à titre de membres du comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

16.11 Nomination des représentants (2 élus, 7 représ. externes) au sein du comité consultatif culturel, année 2012

Le comité culturel, mis sur pied par la résolution 2010-438-C, agit à titre consultatif pour le conseil de la MRC et a pour mandat de veiller

2012-01-035-C



à la mise en place et au suivi du plan d'action de la politique culturelle de la MRC de Rivière-du-Loup.

Les membres actuels sont : le préfet Michel Lagacé, le conseiller Serge Forest, madame Linda Boudreau (secteur scolaire et social - École secondaire de Rivière-du-Loup) et messieurs Jacques Côté (secteur des lettres et livres - CRSBP du Bas-Saint-Laurent), Max D'Amours (secteur du patrimoine bâti - Fondation du patrimoine Massé), Pierre Lévesque (secteur des arts de la scène - Centre culturel de Riv.-du-Loup.), Denis Boucher (Ville de Rivière-du-Loup), Pierre Landry (secteur des arts visuels et muséaux - Musée du Bas-Saint-Laurent) et Pierre Bélanger (secteur touristique - Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup).

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de faire partie de ce comité.

Le conseiller Michel Morin de la Ville de Rivière-du-Loup a déjà signifié qu'il renonce à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).

2012-01-036-C

Mises en candidature

Le préfet Michel Lagacé, le conseiller Serge Forest, messieurs Jacques Côté, Max D'Amours, Pierre Lévesque et Pierre Landry et mesdames Linda Boudreau, Alexandra Cloutier (Ville de Rivière-du-Loup) et Monique Dionne (Office du tourisme et des congrès) sont proposés par le conseiller Yvon Caron.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Philippe Dionne propose la fermeture des mises en candidature.

Nominations

Les candidats proposés parmi les membres du conseil acceptent et les autres personnes n'ont pas signifié leur désir de se retirer. En conséquence, il est résolu que le préfet Michel Lagacé, le conseiller Serge Forest, messieurs Jacques Côté, Max D'Amours, Pierre Lévesque et Pierre Landry et mesdames Linda Boudreau, Alexandra Cloutier (Ville de Rivière-du-Loup) et Monique Dionne (Office du tourisme et des congrès) soient nommés à titre de membres du comité consultatif culturel, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

16.12 Nomination des représentants (4 élus) au sein du comité de la sécurité publique, année 2012

Les membres actuels sont : le préfet Michel Lagacé, les conseillers Napoléon Lévesque, Serge Forest et Yvon Caron et monsieur Michel Tardif, directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC.

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de faire parte de ce comité.

Mises en candidature

Le préfet Michel Lagacé et les conseillers Napoléon Lévesque, Serge Forest et Yvon Caron sont proposés par le conseiller Jean-Pierre Gratton.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Réal Thibault propose la fermeture des mises en candidature.



2012-01-037-C

Nominations

Les candidats proposés acceptent et, en conséquence, il est résolu que le préfet Michel Lagacé et les conseillers Napoléon Lévesque, Serge Forest et Yvon Caron soient nommés à titre de membres du comité de sécurité publique, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

Ils siégeront en compagnie de Michel Tardif, directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Rivière-du-Loup, membre d'office du comité de sécurité publique de par ses fonctions selon la *Loi sur la police*.

16.13 Nomination des représentants (2 élus, 5 représ. externes) au sein du comité du Pacte rural, année 2012

Les membres actuels sont : le préfet Michel Lagacé, le conseiller Serge Forest, mesdames Claire Bilocq (CSSS), Marie-Josée Huot (CLD), Annie Chamass (CDC) et messieurs Max D'Amours (secteur privé) et Gilles Goulet (SADC).

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de faire partie de ce comité.

Mises en candidature

Le préfet Michel Lagacé, le conseiller Serge Forest, mesdames Claire Bilocq, Marie-Josée Huot et Anaïs Giroux-Bertrand (CDC) et messieurs Max D'Amours et Gilles Goulet sont proposés par le conseiller Vincent Moore.

Fermeture des mises en candidature

La conseillère Ghislaine Daris propose la fermeture des mises en candidature.

2012-01-038-C

Nominations

Les candidats proposés parmi les membres du conseil acceptent et les autres personnes n'ont pas signifié leur désir de se retirer. En conséquence, il est résolu que le préfet Michel Lagacé, le conseiller Serge Forest, mesdames Claire Bilocq, Marie-Josée Huot et Anaïs Giroux-Bertrand (CDC) et messieurs Max D'Amours et Gilles Goulet soient nommés à titre de membres du comité du Pacte rural, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

16.14 Nomination des représentants (5 élus) au sein du comité sur la régionalisation des logements sociaux, année 2012

Les membres actuels sont : le préfet Michel Lagacé et les conseillers Michel Morin, Jean-Pierre Gratton, Yvon Caron et Louis-Marie Bastille.

Mise en candidature

Le préfet Michel Lagacé et les conseillers Michel Morin, Jean-Pierre Gratton, Yvon Caron et Louis-Marie Bastille sont proposés par le conseiller André Roy.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Napoléon Lévesque propose la fermeture des mises en candidature.



2012-01-039-C

Nomination :

Les candidats proposés acceptent et, en conséquence, il est résolu que le préfet Michel Lagacé et les conseillers Michel Morin, Jean-Pierre Gratton, Yvon Caron et Louis-Marie Bastille soient nommés à titre de membres sur le comité de régionalisation des logements sociaux, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

17. **NOMINATIONS DE REPRÉSENTANTS SUR DIVERS ORGANISMES OU INSTANCES EXTERNES DE LA MRC**

2012-01-040-C

17.1 **Nomination au siège numéro 9 du conseil d'administration du CLD (siège de la Corporation de développement communautaire du KRTB)**

ATTENDU qu'à la suite du départ et du remplacement à la CDC du KRTB de madame Annie Chamass, la MRC doit désigner un autre représentant au siège numéro 9 du conseil d'administration du CLD;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil désigne madame Anais Giroux-Bertrand comme représentante de la Corporation de développement communautaire du KRTB au siège numéro 9 du conseil d'administration du CLD de la région de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

2012-01-041-C

17.2 **Représentation de la MRC sur le comité des visionnaires mis sur pied par le CLD pour préparer le nouveau Plan d'action pour l'économie et l'emploi (PALÉE)**

ATTENDU que le CLD est à mettre sur pied un comité des visionnaires pour préparer le nouveau Plan d'action pour l'économie et l'emploi (PALÉE) et qu'il sollicite la participation de représentants de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE ce conseil nomme le préfet Michel Lagacé, le conseiller Michel Morin, la conseillère Ghislaine Daris et le directeur général, monsieur Raymond Duval, pour siéger au sein du comité des visionnaires pour préparer le nouveau Plan d'action pour l'économie et l'emploi (PALÉE) sous la responsabilité du CLD de la région de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

2012-01-042-C

18. **RATIFICATION DES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS DE LA SÉANCE TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2011**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif du 16 décembre 2011 a été préalablement expédié aux conseillers.



Résolution :

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil ratifie les décisions prises par le comité administratif lors de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

19. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

2012-01-043-C

19.1 Autorisation de signature d'un protocole d'aide financière avec le Centre d'action bénévole des Seigneuries pour l'implantation d'une Unité locale d'information aux aînés (ULIA)

ATTENDU la résolution numéro 2011-10-353-C de ce conseil confirmant son intérêt à participer pour une somme de 20 000 \$ à la mise sur pied d'une Unité locale d'information aux aînés (ULIA) et autorisant le directeur général à poursuivre les démarches d'avancement du projet dont l'identification d'un organisme porteur et la préparation d'un protocole d'entente avec cet organisme;

ATTENDU que des crédits de 20 000 \$ ont été prévus au budget de 2012 en ce sens et que les conseillers ont reçu copie d'un projet de protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Gaétan Saint-Pierre et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) ratifie le protocole d'entente intitulé « Aide financière au Centre d'action bénévole des Seigneuries inc. relatif à la mise en place d'une Unité locale d'information aux aînés (ULIA) sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup » prévoyant une participation financière de 20 000 \$ de la MRC;
- 2) autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval à signer, pour et au nom de la MRC, ce protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité.

20. PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE

2012-01-044-C

20.1 Autorisation d'assister au congrès de l'Association internationale des enquêteurs en incendie

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE ce conseil autorise monsieur Christian Chénard-Guay, coordonnateur à la sécurité incendie – chef de la prévention, à assister au congrès annuel de l'Association internationale des enquêteurs en incendie qui aura lieu les 15 et 16 juin 2012 à Brossard (pré-inscription remboursable au coût de 295 \$ déjà payée);

QUE les dépenses inhérentes à ce déplacement (hébergement, repas et transport) soient remboursées par la MRC sur présentation d'états et de pièces justificatives à même le budget de la fonction « prévention en sécurité incendie »;



2012-01-045-C

QUE le temps consacré aux activités de ce congrès, hors des heures habituelles de bureau, ne soit pas rémunéré, et que les modalités relatives au temps pour le déplacement soient convenues avec son supérieur immédiat.

Adoptée à l'unanimité.

20.2 Autorisation de création d'un poste de préventionniste en sécurité incendie

ATTENDU l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie auxquelles ont adhéré 8 municipalités du territoire (incluant la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger desservie par la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup) et dont la MRC est mandataire;

ATTENDU que l'estimé du temps de travail nécessaire pour réaliser les tâches de prévention dans ces municipalités selon les exigences du schéma de couverture de risques en sécurité incendie confirme la nécessité d'embaucher une personne qui viendra appuyer le coordonnateur à la sécurité incendie - chef de la prévention de la MRC qui œuvre à temps partiel sur ce dossier;

ATTENDU que la MRC a soumis au syndicat des employés de la MRC une proposition visant à établir la classe à attribuer à ce poste compte tenu qu'il n'est pas prévu dans la convention collective en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise la direction générale de la MRC à amorcer le processus de recrutement visant à pourvoir un poste de préventionniste en sécurité incendie et que pour ce faire, il puisse procéder à l'affichage du poste (incluant l'affichage interne et, si nécessaire, à la publication dans les médias appropriés) et à mettre en place un comité de sélection;
- 2) procédera ultérieurement à la nomination de la personne titulaire de ce poste sur la base des recommandations du comité de sélection et du directeur général, étant entendu que le comité administratif pourra, si requis pour accélérer le processus, faire de même.

Adoptée à l'unanimité.

21. TRAITEMENT ET VALORISATION DES MATIERES RESIDUELLES ORGANIQUES

2012-01-046-C

21.1 Entente de services avec Co-éco – implantation de la 3^e voie dans les municipalités rurales

ATTENDU la nécessité de bénéficier d'un soutien technique externe pour faire progresser le dossier d'implantation de la 3^e voie dans les municipalités pour lesquelles la MRC exerce sa compétence en matière de traitement et de valorisation des matières résiduelles organiques;

ATTENDU que l'entente contractuelle actuelle avec Co-éco sur ce dossier vient à échéance le 31 janvier 2012;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne
appuyé par le conseiller Vincent Moore
et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC, une entente de services avec Co-éco pour poursuivre l'implantation de la 3^e voie pour une somme de 7 059,20 \$ plus taxes, et valide du 1^{er} février 2012 au 31 janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

2012-01-047-C

21.2 Demande à la MRC de verser une somme de 108 693 \$ à la SÉMER et appropriation, à cette fin, de cette somme à même le surplus accumulé

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup et la MRC de Rivière-du-Loup sont chacune actionnaire, pour une proportion respective de 25,5 %, de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER) et qu'Envirogaz inc. est actionnaire à 49 % de la SÉMER;

ATTENDU les travaux de 329 375 \$ nécessaires à la préparation du design final et de l'addendum au certificat d'autorisation à produire;

ATTENDU les frais courants de la SÉMER en lien avec ses engagements financiers auprès du CLD (emprunt de démarrage) et du Réseau d'expertise et de développement en biométhanisation (prêt de personnel);

ATTENDU qu'il est prévu que les dépenses encourues par les actionnaires seront remboursées par la SÉMER;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton
appuyé par le conseiller Yvon Caron
et résolu :

QUE ce conseil autorise :

- 1) l'appropriation un montant de 108 693 \$ du surplus accumulé de la partie II du budget et le transfert au bénéfice de la fonction budgétaire « traitement et valorisation des matières organiques »;
- 2) la direction à verser cette somme de 108 693 \$ à la SÉMER en un ou plusieurs versements;
- 3) monsieur Michel Lagacé, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC, un billet promissoire par lequel la SÉMER, la débitrice, promet de payer une somme de 108 693 \$ à la MRC, la créancière;
- 4) le remboursement de la partie II du budget dès que la SÉMER aura remboursé cette somme à la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

21.3 Autorisation de cautionnement en faveur de la SÉMER envers la Fédération canadienne des municipalités (FCM)

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.



2012-01-048-C

22. SÉCURITÉ PUBLIQUE

22.1 Procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2011 du comité de sécurité publique

Le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique tenue le 22 novembre 2011 a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique tenue le 22 novembre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

2012-01-049-C

22.2 Établissement des priorités locales (SQ) pour l'année 2012

ATTENDU les recommandations du comité de sécurité publique du 22 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE ce conseil désigne, pour l'année 2012, les priorités suivantes en matière de sécurité publique (services de la SQ) :

- intervention accrue sur la vitesse des véhicules automobiles;
- consommation de stupéfiants;
- présence dans les écoles;
- lutte aux fraudes envers les personnes âgées;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la direction de la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

23. ÉVALUATION MUNICIPALE

2012-01-050-C

23.1 Autorisation d'ouverture d'un poste temporaire d'inspecteur(trice) en évaluation

ATTENDU qu'en vertu de la résolution 2011-12-058-A du comité administratif de la MRC, madame Karin Vaillancourt a été embauchée à titre d'inspecteur en évaluation en remplacement temporaire de l'adjoint technique en évaluation, absent en raison d'un accident de travail (CSST);

ATTENDU les besoins du service d'évaluation en raison du retard accumulé dû à l'absence prolongée de l'adjoint technique en évaluation et l'impossibilité de madame Vaillancourt d'occuper son poste au-delà de la période de 5 mois;

ATTENDU qu'en plus de madame Vaillancourt, un autre candidat rencontré lors du processus de sélection de cette dernière présente un profil intéressant pour réaliser des tâches d'inspection et qu'il y a une possibilité d'obtenir une subvention salariale pour l'embaucher;

ATTENDU que la direction a établi l'échelon qui pourra être accordé au candidat retenu en fonction de ses compétences (formation et expérience);



EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne
appuyé par le conseiller Yvon Caron
et résolu :

QUE ce conseil autorise la direction générale à procéder à l'embauche d'une ressource conditionnellement à l'octroi d'une subvention salariale d'Action-Travail 55 à titre d'inspecteur en évaluation aux conditions suivantes :

- statut : salarié temporaire à temps complet pour une période minimale d'environ 3 mois;
- classe 2 de la convention collective en vigueur;

QUE les modalités d'entrée en fonction soient déléguées à l'adjointe à la direction, madame Linda Mimeault;

QUE copie de cette résolution soit transmise au syndicat des employés de la MRC;

QUE ce conseil autorise l'adjointe à la direction à procéder à une demande de subvention pour cette personne et à signer, pour et nom de la MRC, tout document pouvant être nécessaire à l'obtention de ladite subvention.

Adoptée à l'unanimité.

2012-01-051-C

23.2 Autorisation d'inscription à un cours de l'Ordre des évaluateurs du Québec

Il est proposé par le conseiller Serge Forest
appuyé par le conseiller André Roy
et résolu :

QUE ce conseil autorise mesdames Julie Avoine et Diane Chénard, techniciennes en évaluation, et monsieur Guy Berger, technicien en évaluation, à assister à une formation les 10 et 11 avril 2012 à Rimouski, présentée par l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec et portant sur la modernisation de la description des terrains, des bâtiments résidentiels, multirésidentiels et agricoles;

QUE les frais d'inscription, au montant de 390 \$ chacun, plus taxes ainsi que les dépenses inhérentes à ce déplacement (repas et transport) soient remboursés par la MRC sur présentation d'états et de pièces justificatives;

QUE le temps consacré aux activités mêmes de cette formation, hors des heures habituelles de bureau, ne soit pas rémunéré, et que les modalités relatives au temps pour le déplacement soient convenues avec leur supérieur immédiat.

Adoptée à l'unanimité.

2012-01-052-C

24. MISE AU POINT CONCERNANT LA LETTRE DU COMMISSAIRE AUX PLAINTES DU MAMROT

ATTENDU la correspondance datée du 24 novembre 2011 adressée à monsieur Raymond Duval, directeur général de la MRC, concernant une plainte à propos de la décision présumée de monsieur Michel Lagacé, préfet, de supprimer la période de questions lors des séances du conseil du 16 mai, du 19 juin et du 18 août 2011;

ATTENDU que deux périodes de questions de dix minutes chacune sont prévues pour chacune des séances ordinaires du conseil de la MRC;



ATTENDU que le préfet doit voir à l'encadrement et au décorum de ces deux périodes de questions;

ATTENDU que le 21 avril 2011 à la deuxième période de questions, un citoyen a eu des propos injurieux envers le préfet et le conseil de la MRC;

ATTENDU que les 2 périodes de questions ont été annoncées et rendues disponibles à chacune des séances suivantes;

ATTENDU que le préfet n'a pas supprimé les dites périodes de questions;

ATTENDU qu'aucune excuse n'a été fournie pour les propos injurieux tenus par le citoyen;

ATTENDU les réprimandes non fondées du Bureau du commissaire aux plaintes du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Vincent Moore et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) rappelle que les deux périodes de questions n'ont jamais été supprimées et ont toujours été respectées;
- 2) rappelle que le préfet a toute autorité sur le maintien du bon ordre et du décorum durant les dites périodes;
- 3) demande une nouvelle analyse de la dite situation en tenant compte de l'ensemble des éléments exposés.

Adoptée à l'unanimité.

25. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

26. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen demande si la MRC prévoit adopter une résolution pour permettre, en vertu d'une loi adoptée récemment, la participation par téléphone ou par vidéoconférence, du représentant de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et si la MRC prévoit mettre davantage de « chiffres » dans les documents qu'elle produit.

2012-01-053-C

27. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 8 l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Réal Thibault et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(signé) *Michel Lagacé*
Michel Lagacé, préfet

(signé) *Raymond Duval*
Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier

